

Procédure pour modifier les statuts par défaut de l'accès de vos patients à la lecture de leur Sumehr et à la lecture de leurs documents produits par les hôpitaux

(V1 du 01/10/2018)

Allez sur le site du Réseau Santé Wallon (www.rsw.be)

- → Connectez-vous à votre Espace Professionnel avec votre eid,
- → ... ou mieux avec itsme





→ Dans votre « Espace Professionnel », choisissez l'onglet « Mon Profil »







→ Dans l'onglet « Mon profil » allez à « Gestion des paramètres »

S Réseau Santé Wallon - Espace Professionnel	
Mes patients Ajouter un lien thérapeutique	Accréditations Mon profil
Informations personnelles Emails	
Mettre à jour	Email Ajouter Cercle
Consentement Statut : Adhéré Date d'adhésion : 14/09/2010 Droits	Cercle
- Médecin - Garant	Mettre à jour Dmi et Format
	Format : h1 - V Mettre à jour
	Gestion des paramètres Lorsque je publierai un document (SUMEHR, note, rapport,) dont je suis l'auteur sur InterMed, son statut par défaut sera « Accessible au patient ». non
	Certains hôpitaux et laboratoires privés permettent aux patients de consulter leurs documents via le portail du RSW. Afin de vous assurer la primeur de la lecture de ces documents, la plupart de ceux=c sont bloqués en attente d'une libération de votre part. Nous vous offrons la possibilité de libérer l'accès aux documents automatiquement lors de la publication d'un Sumehr pour le patient en question (ce que vous évitera de devoir libérer l'accès de
	ces documents un à un via le portail du RSW). En choisissant l'option 'A chaque publication d'un Sumehr pour un patient je lui donne accès à tous ses documents disponibles', l'accès à ses documents sera activé lors de la publication d'une nouvelle version d'un Sumehr.
l	A chaque publication d'un Sumehr pour un patient je lui donne accès à tous ses documents disponibles: non



→ Dans « Gestion des paramètres » vous pouvez :

- gérer en (1) l'accès (ou non) du patient à la lecture de son Sumehr
- gérer en (2) la possibilité (ou non) que la publication d'un Sumehr déclenche l'accès immédiat du patient à ses documents hospitaliers disponibles.

Gestion des paramètres Lorsque je publierai un document (SUMEHR, note, rapport,...) dont je suis l'auteur sur InterMed, son statut par défaut sera « Accessible au patient ».

Certains hôpitaux et laboratoires privés permettent aux patients de consulter leurs documents via le portail du RSW. Afin de vous assurer la primeur de la lecture de ces documents, la plupart de ceux=ci sont bloqués en attente d'une libération de votre part.

Nous vous offrons la possibilité de libérer l'accès aux documents automatiquement lors de la publication d'un Sumehr pour le patient en question (ce que vous évitera de devoir libérer l'accès de ces documents un à un via le portail du RSW).

En choisissant l'option 'A chaque publication d'un Sumehr pour un patient je lui donne accès à tous ses documents disponibles', l'accès à ses documents sera activé lors de la publication d'une nouvelle version d'un Sumehr.

A chaque publication d'un Sumehr pour un patient je lui donne accès à tous ses documents disponibles: